Question 20. Objet principal de la norme NF Z 44-001

Réponse correcte : B

B. Normaliser le classement alphabétique des dénominations.

Justification : La norme NF Z 44-001 définit des règles permettant d'organiser et de classer alphabétiquement les dénominations (noms de personnes, d'entreprises ou d'organismes). Elle vise à harmoniser le classement et à faciliter la recherche documentaire.

Question 21. Historique et domaine d'application de la norme

Réponses correctes : A, B et C

- A. Vrai : La norme a été publiée initialement en mai 1969.
- B. Vrai : Une nouvelle version a été publiée en novembre 1995.
- C. Vrai : Elle concerne le classement alphabétique des dénominations.
- D. Faux : Elle ne porte pas exclusivement sur l'archivage électronique.

Justification : Cette norme concerne les règles de classement alphabétique des dénominations. Son objet est l'organisation des entrées alphabétiques, et non la gestion technique des archives électroniques.

Question 22. Les deux méthodes de classement alphabétique

Réponses correctes : A et B

- A. Le classement alphabétique direct.

- B. Le classement alphabétique avec terme directeur.

Justification : Ces deux méthodes permettent d'organiser les dénominations selon l'ordre alphabétique :

- Le classement direct prend en considération les éléments de la dénomination dans leur ordre d'apparition.
- Le classement avec terme directeur repose sur un élément considéré comme prioritaire pour déterminer la position de la dénomination.

Question 23. Éléments distingués dans la méthode avec terme directeur

Réponses correctes : A, B et C

- A. Les termes prioritaires.
- B. Les termes ordinaires.
- C. Les termes accessoires.

Justification : Cette méthode distingue les différents éléments de la dénomination selon leur importance dans le classement. Le terme directeur constitue le point de référence, tandis que les autres éléments interviennent selon les règles de classement applicables.

Question 24. Rôle du terme directeur

Réponses correctes : A et C

- A. Identifier le point de référence servant à déterminer la place de la dénomination.
- C. Uniformiser le classement des dénominations.

Justification : Le terme directeur permet de déterminer l'élément à partir duquel la dénomination sera classée. Cette méthode assure une application cohérente et homogène des

règles de classement, notamment lorsque les dénominations comportent plusieurs mots.

Question 25. Éléments pris en considération dans le classement alphabétique affiné

Réponses correctes : A et B

- A. Les signes diacritiques et les ligatures.
- B. Les espaces et les caractères ignorés.

Justification : Le classement alphabétique affiné nécessite de préciser le traitement des particularités de l'écriture : accents, signes diacritiques, ligatures, espaces et caractères particuliers. Ces règles permettent d'éviter les différences d'interprétation lors du classement des dénominations.